



Rupture conventionnelle promise non respectée

Par Savepandas

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise depuis 2 ans. Les conditions étant très mauvaises, j'ai demandé à mon patron une rupture conventionnelle qu'il a d'abord refusé. Il est revenu vers moi 2 semaines plus tard en acceptant la rupture conventionnelle à condition que j'accepte d'annuler mes congés payés car il avait besoin de moi à ce moment. J'ai accepté.

Mais maintenant il ne répond plus à mes demandes, et semble me faire comprendre que ce ne sera pas si facile finalement. En gros, il me la mise à l'envers.

Ai-je le moindre recours dans ce cas ?

A défaut, j'ai plein de choses contre lui, notamment l'obligation de travailler pendant le confinement, en présentiel, sans aucune distanciation, et sans port de masque. Me conseillez-vous de passer à la "menace" ?

Merci pour votre aide, je n'en peux plus de travailler là-bas mais je ne peux pas me permettre de démissionner

Par ESP

Bonjour

Ce sera difficile si vous n'avez pas de preuve écrite (il y en a rarement pour évoquer une rupture conventionnelle.).

De plus une R.C n'est en aucun cas un droit et l'employeur n'est jamais obligé de l'accepter.

Concernant les irrégularités pendant le confinement, avez vous des éléments pour le prouver (fiche de paie) et l'appui d'un syndicat?